

République Française

# DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

## DÉLIBÉRATION

### du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de SEPTEMBRE 2020  
SEANCE du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

#### FINANCES ET INFRASTRUCTURES

##### Divers

**Création du budget annexe du Centre Départemental de Santé et vote du budget 2020**

N° 3.27

**Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL  
Président du Conseil départemental**

Etaient présent(e)s :

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Serge PICHOT, Mme Dominique GIRON, M. Bernard SAUVADE, M. Claude BOILON, M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD, M. Gérard BETENFELD, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, Mme Dominique BRIAT, Mme Nathalie CARDONA, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Luc COUPAT, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, Mme Catherine CUZIN, M. Jean-Paul CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANIEL, M. Laurent DUMAS, Mme Nicole ESBELIN, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Florent MONEYRON, M. Lionel MULLER, M. Flavien NEUVY, M. Bertrand PASCUTO, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Anne-Marie PICARD, M. Jean PONSONNAILLE, Mme Monique POUILLE, M. Alexandre POURCHON, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, Mme Monique ROUGIER, M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Bernadette TROQUET.

Absent(e)s ou  
excusé(e)s :

Mme Colette BETHUNE, Mme Nadine DÉAT, M. Antoine DESFORGES, Mme Jeanne ESPINASSE .

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'Instruction M52 sur la comptabilité des Départements,

Vu la délibération n° 1.5 du Conseil départemental du 18 février 2020 sur la création du Centre Départemental de Santé,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

## LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

### EXPOSÉ

Par délibération n° 1.5 du 18 février 2020, le Conseil départemental a décidé la création du Centre Départemental de Santé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Pour être reconnu par l'Agence Régionale de Santé comme "établissement" au sens du code de la santé publique et bénéficiaire ainsi d'une immatriculation au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS), le Centre Départemental de Santé doit faire l'objet d'une gestion budgétaire et comptable qui permette de l'individualiser sur le plan financier.

Pour ce Service Public Administratif, la création d'un budget annexe dédié, à l'instar de ceux précédemment constitués par la collectivité, permet de répondre pleinement à cet impératif d'identification budgétaire.

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme a donné son accord à ce sujet par courrier en date du 9 septembre 2020.

Les caractéristiques budgétaires et comptables de ce budget annexe seront les suivantes :

- application de l'instruction comptable M52 : à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, tout comme le budget principal, ce budget annexe adoptera l'instruction M57, conformément à la convention qui a été conclue par le Département dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique,
- budget voté par nature et par chapitre, sans article spécialisé, avec une présentation croisée nature/fonction,
- pour les immobilisations acquises à compter du vote de ce budget annexe, adoption des dispositions de la délibération du Conseil départemental concernant les durées d'amortissement des biens du budget principal, en l'attente d'une délibération spécifique en tant que de besoin.

Le budget 2020 de ce nouveau budget annexe, dans le cadre de la présente Décision Modificative n° 1, comporte les prévisions suivantes :

#### 1 – Section d'investissement :

Les dépenses réelles représentent une somme de **15 000 €**. Elles concernent l'acquisition de droit d'usage et la création des bases d'exploitation de l'outil informatique de suivi des actes (5 000 €) et l'équipement en mobilier et matériel (10 000 €).

## 2 – Section de fonctionnement :

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **113 200 €** et se répartit comme suit :

- Charges de personnels : 100 000 € (2 médecins, 1 psychologue, 2 agents administratifs).
- Charges de consommables et fournitures : 2 500 €.
- Charges de fluides, télécommunications : 1 500 €.
- Charges d'entretien, maintenance nettoyage : 1 000 €.
- Frais bancaires : 200 €.
- Coûts de formation aux outils informatiques : 5 000 €.
- Abonnements mode SAS des outils informatiques : 3 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent **128 200 €** ventilés comme suit :

- Prestations de soins : 37 800 €.
- Rémunérations des objectifs de santé publique et autres recettes de l'Assurance Maladie : 3 780 €.
- Subvention "Teulade" (CPAM) : 1 784 €.

Pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, une subvention du budget principal doit être prévue à hauteur de **84 836 €** à cette Décision Modificative n° 1.

### ◆ Equilibre du budget annexe, en mouvements budgétaires (réels et ordre) :

#### ✕ Investissement

- |  |          |
|--|----------|
| • Dépenses.....  | 15 000 € |
| • Recettes (virement de la section de fonctionnement)..... | 15 000 € |

#### ✕ Fonctionnement

- |   |           |
|---|-----------|
| • Dépenses.....                                       | 128 200 € |
| - dont dépenses réelles.....                          | 113 200 € |
| - dont virement pour la section d'investissement..... | 15 000 €  |
| • Recettes.....                                       | 128 200 € |
| - dont subvention émanant du budget principal.....    | 84 836 €  |

× TOTAL

• Dépenses.....	143 200 €
• Recettes.....	143 200 €

Sur proposition du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME**

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

*Les Conseillers départementaux du groupe La Gauche 63 ayant quitté la séance,*

① - **d'approuver** la création du budget annexe du Centre Départemental de Santé,

② - **de décider** le vote par nature et par chapitre de ce budget annexe et d'adopter les dispositions comptables figurant dans la présente délibération,

③ - **d'approuver** le budget 2020 de ce budget annexe du Centre Départemental de Santé dans le cadre de la présente Décision Modificative n° 1 qui s'équilibre à **143 200 €** en mouvements budgétaires dont 15 000 € en section d'investissement et 128 200 € en section de fonctionnement (cf. balance par chapitre en annexe).

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 063-226300010-20200929-lmc15468-DE-1-1  
le 09/10/20  
Publication le 09/10/20  
Notification le 09/10/20  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Clermont-Ferrand, le 09/10/20  
le Président du Conseil départemental,  
Signé : Jean-Yves GOUTTEBEL

**Le Président,**



**Jean-Yves GOUTTEBEL**

**BALANCE PAR CHAPITRES ET ARTICLES DU PROJET - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires: ordre+réal) : DM1 2020**

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre	Libellé Chapitre	Nature	Libellé Nature	DM1
011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00
		6064	Fournitures administratives	800,00
		60661	Médicaments	200,00
		6182	Documentation générale et technique	200,00
		6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00
		6251	Voyages, déplacements et missions	300,00
		6262	Frais de télécommunications	1 500,00
		627	Frais bancaires et assimilés	200,00
		6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00
		6288	Autres	3 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>13 200,00</b>
012	Charges de personnel	64131	Rémunérations	75 000,00
		6451	Cotisations à l'URSSAF	25 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>
023	Virement à la section d'invest	023	Virement de la section d'investissement	15 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>023</b>	<b>Virement à la section d'invest</b>	<b>15 000,00</b>
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>128 200,00</b>

**Recettes**

Chapitre	Libellé Chapitre	Nature	Libellé Nature	DM1
74	Dotations, subventions et participations	7476	Sécurité sociale et mutuelle	5 564,00
	<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>5 564,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	75822	Prise en charge déficit du budget annexe	84 836,00
		7588	Autres produits divers de gestion courante	37 800,00
	<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>122 636,00</b>
			<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>128 200,00</b>

**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Chapitre	Libellé Chapitre	Nature	Libellé Nature	DM1
20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions, droits similaires	5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00</b>
21	Immobilisations corporelles	21838	Autre matériel informatique	5 000,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000,00</b>
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>15 000,00</b>

**Recettes**

Chapitre	Libellé Chapitre	Nature	Libellé Nature	DM1
021	Virement à la section de fonctionnement	021	Virement de la section fonctionnement	15 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>021</b>	<b>Virement à la section de fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>
			<b>Total de recettes d'investissement</b>	<b>15 000,00</b>